Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260507-2026D092-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 7 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 30/04/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 30/04/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, COLAS Odette, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, de GUERDAVID Jean-Michel, HÉRÉ Roger, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SALOMÉ Olivier, SIMON Alain, WESTER Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes COLLONGUES Sylvie à JOUAN Yves, LE ROLLE-DUMONT Géraldine à LE GOFF Brigitte, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BURIENS Michel à BOUSSARD Laurent, DUVAL Daniel à HÉRÉ Roger, HUON Thierry à BUREL Jean-Jacques

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D092 – Restauration de la Chapelle de Luzivilly – approbation du projet et du plan de financement

Madame Le Maire informe l'assemblée que la chapelle Notre Dame de Luzivilly nécessite des travaux de restauration.
Le cabinet Jamain a réalisé début 2025 un diagnostic sur l'état de la chapelle. Celui-ci fait état de déchaussement des pieds de murs, de joints extérieurs en mauvais état, de fissures, de remontées d'eau par capillarité ainsi que d'une charpente en cours de pourrissement.

Le coût prévisionnel du projet (travaux) est de 223.000,00 € H.T. Ces travaux seront phasés sur plusieurs exercices.

Le plan de financement prévisionnel est arrêté ainsi qu'il suit :

SUBVENTIONS	*Montants sollicités €*
Région Bretagne	*20.000,00*
Morlaix Communauté	*10.000,00*
TOTAL SUBVENTIONS	*30.000,00*
COUT COMMUNE	*193.000,00*
TOTAL	*223.000,00*

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260507-2026D092-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- *D'approuver ce projet de réalisation de restauration de la chapelle de Luzivilly et son plan de financement prévisionnel,*
- *D'autoriser le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour la réalisation de ce projet,*
- *D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Bretagne, Morlaix Communauté, de l'Etat, et de tout autre financeur, et à signer les documents s'y référant ;*
- *De donner l'autorisation au Maire de modifier le plan de financement si besoin suivant l'évolution de celui-ci.*

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

En mairie, le 11/05/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent